



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

	Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autor Avant de remplir cette demande, lire attentivement la	
	Ce document est émis par le ministère en charge de l'éco Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateu pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuiteme	ır. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous
	Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
	Date de réception :0 _ 9 _0 _ 1 _2 _ 0 _ 2 _ 4 Dossier complet le :0 _ 9 _0 _ 1 _2 _ 0 _ 2 _ 4 N° d'enregistrement :2024-7550	
1	Intitulé du projet	
2	Extension de la Tisanerie de l'Académie Équestre. Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
2.1	Personne physique	
۷.۱	Nom	Prénom(s)
2.2	Personne morale	
	Dénomination ASSOCIATION DU PUY DU FOU	Raison sociale
	N° SIRET	
	3 1 2 7 7 2 9 8 1 0 0 0 2 2	Type de société (SA, SCI)
	3 1 2 7 7 2 9 8 1 0 0 0 2 2 Représentant de la personne morale : ☐ Madame Nom	✓ Monsieur Prénom(s)
	3 1 2 7 7 2 9 8 1 0 0 0 2 2 Représentant de la personne morale : ☐ Madame	✓ Monsieur

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44. Équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés d) Autres équipements de loisirs	Le projet se situe au sein du Grand Parc du Puy du Fou. Dans l'enceinte de l'Académie Équestre.

	aménagements associés d) Autres équipements de loisirs	ne transaction and b	allowsmore moreovaph.
		n examen au cas par cas da code de l'environnement ?	ns le cadre du dispositif prévu aux (clause-filet) ?
	□ Oui 🗹 Non		
	Le projet fait-il l'objet d'u l'article R.122-2-1 ?	ne soumission volontaire à d	examen au cas par cas au titre du III
	☐ Oui ☑ Non		
4	Caractéristiques géné	rales du projet	
	Doivent être annexées au présen	t formulaire les pièces énoncées à la	a rubrique 8.1 du formulaire.
4.1	Nature du projet, y comp	ris les éventuels travaux de	démolition
	Extension de plain pied de la Tisa Démolition du préau existant pou		
	Les locaux créés ne sont pas acc	essible au public.	
4 2	Objectifs du projet		
7.2			
	Le projet consiste en l'extension	de la Tisanerie de l'Académie Éques	stre.

La Phase travaux durera environ 5 mois.	
Elle comprendra :	
 Démolition du préau présent à l'emplacement du projet. Travaux de terrassement et de réseaux. Création d'une plateforme qui accueillera le bâtiment. Réalisation de l'extension en ossature bois avec une finition barad RAL 8019 et gouttières et descentes Zinc Naturel. 	age bois, menuiserie Aluminium ton marror
1.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèler	nent
Bâtiment non-accessible au public.	

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.5	Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - précise
les	nités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs		
SURFACE DE PLANCHER EXTENSION = 71.12	m²		
SURFACE EXISTANT = 24.00	m²		
SUPERFICIE DU TERRAIN = 498 653 (ensemble du Parc)	m²		

	SUPERFICIE DU TERRAIN = 498 653 (ensemble du Parc) m²									
4.6	Localisation du projet									
	Adresse et commune d'implantation									
	Numéro : Voie :									
	Lieu-dit : LE PUY DU FOU									
	Localité : LES EPESSES									
	Code postal : 8 5 5 9 0 BP : Cedex :									
	Coordonées géographiques ^[1]									
	Long.: 0 . 5 5 , 5 2 . O Lat.: 4 6 . 5 3 , 3 2 . N									
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement									
	Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " Lat. : ° " "									
	Point de d'arrivée : Long. : ° ' Lat. : ° ' "									
	Communes traversées :									
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :									
	Parcelle couverte par le PLUi du PAYS DES HERBIERS - Zone UPF									
	(i) Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.									
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?									
	☑ Oui ☐ Non									
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?									
	□ Oui ☑ Non									

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».						
			e de la zone d'implantation envisagée ur remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des			
			à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site			
e Internet du ministère de l'env			ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.			
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?			
			ZNIEFF Type II Collines vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise			
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			Commes vendeemies, vance de la Gevie Ivantaise			
En zone de montagne ?		~	2			
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?						
Sur le territoire d'une commune littorale ?		V				
Dans un parc national, un parc naturel marin, une						

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	V	0	Château du Puy du Fou à environ 13 ml.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques	0	V	Commune des Epesses est couverte par un PPRN, mais le Grand Parc n'est pas dans la zone concernée.
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	0	0	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	V	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	
Dans un site inscrit ?	V		Château du Puy du Fou à environ 13 ml.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	
D'un site classé ?	V	0	Château du Puy du Fou à environ 13 ml.

- 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles
- 6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

lne	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		V	
urces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		V	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		V	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	0	V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?		V	

Incidences potentielles		Oui Nor	Non	Appreciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement?	V		Raccordement de l'eau potable sur réseau existant Raccordement des eaux usées sur réseau existant	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V		
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?		V		
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		V		
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V		
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V		
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V		
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		~		

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	0	V	
	Est-il source de bruit ?		•	Bruits liés aux travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
Nuiss	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		~	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	
	Est-il concerné par des vibrations ?		•	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		P	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		V	
sions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?			
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?		V	
	Si oui, dans quel milieu ?		V	

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
ons	Engendre-t-il des effluents ?		~	
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		•	
/Cadre ulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		V	
				983
tres p	projets existants ou	dent appr	ifiées ouvés	au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées ave

6.3 Les incide nature transfi	ences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de rontière ?
☐ Oui	✓ Non
Si oui, décr	ivez lesquelles :
-	
	on des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des r l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	on, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>
retenues ou n l'environneme étudiés) et pe	nises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur ent ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement ermettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet Control of the	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	~
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	~
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	~
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	~
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	0

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1	- Plan de localisation - Plan Grand parc et cadastre - Plan de masse existant / projet	V
2	 - Vues en plan existant / projet - Façades existant / projet - Notice architecturale et paysagère du Permis de construire 	V
3	- Document Graphique - Photos	V
4		
5		

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables X

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus 🗵

Nom DE	VILLIERS	
Prénom	Jicobs	

Qualité du signataire Résideut

A UX Eposos Fait le 09/01/2024

Association pour la mise en valeur du Chât

et du Pays du Puy du Fou Equipe Technique CS 70025

85590 LES EPESSES - France 312 772 981 00022 Tel. 02 51 37 63 63 - Fax 02 51 57 30 13

Signature du (des) demandeur(s)